

ECOLE EST LIBERATION-VINCENNES

Conseil d'école du lundi 7 octobre 2016

Membres présents

Présidente : Florence Delcayre

Toute l'équipe enseignante à l'exception de Madame Tiphagne absente excusée.

FCPE : Nathalie Hergaux et Catherine Goursonnet

APEV : Anne Cordier, Sidonie Mathias, Sophie Laborie Martin, Stéphane Petit, Marjorie Desarnaud, Marie Guitou, Muriel Mansion, Audrey Bak, Hélène De Clermont, Sylvie Bismuth

Représentants de Maire : Sandra Garcia, responsable adjointe du pôle logistique, Jean Louis Mansoz, élu en charge des travaux

Remarques préalables :

L'école accueille 4 nouvelles enseignantes pour l'année 2016/2017.

Les élections de parents d'élèves ont vu une hausse de la participation de 7 points par rapport à l'année dernière (47% de participation).

L'ordre du jour a été fixé par la directrice en tenant compte des demandes des associations, de la mairie et des enseignants. Cependant, les demandes de l'APEV étant très nombreuses, certaines n'ont pu être abordées lors du conseil d'école. Elles seront évoquées lors du 2^{ème} conseil (le 14 mars 2017).

Sujets portés à l'ordre du jour

1/ Le bilan de la rentrée scolaire

- Effectifs

395 élèves répartis dans 15 classes banales et une UPE2A ; 3 CP à 29/30/30 élèves, 3 CE1 à 28/28/27, 3 CE2 à 27/26/26, 3CM1 à 23 et 3 CM2 à 25/24/24. La classe UPE2A compte 10 élèves.

- AVS (auxiliaires de vie scolaires)

4 auxiliaires de vie scolaires (AVS) accompagnent chacune deux ou trois élèves relevant de la maison départementale pour les handicapés (MDPH). L'arrivée d'une 5^{ème} AVS pour deux élèves est attendue.

- RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Le réseau d'aide aux élèves en difficulté est partagé avec les écoles de l'Ouest, Passeleu et maternelle Est.

- ELCO (enseignement de langues et de cultures d'origine)

Le cours d'arabe dans le cadre des enseignements des langues et cultures d'origine (ELCO) n'a pas repris en septembre comme chaque année ; il sera peut être reconduit mais l'école ne dispose pas encore de l'information.

- UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants)

L'UPE2A compte 10 élèves, dont 6 Vincennois, 3 élèves venant de Saint Mandé et 1 élève venant de Joinville.

Contrairement aux annonces faites au 3ème conseil d'école par Madame Rouger, l'élève domicilié à Joinville ne bénéficie toujours pas du tarif « Vincennois » pour les activités périscolaires, accordé à titre exceptionnel par le

Maire de Vincennes. M. Mansoz doit se renseigner sur ce point et demander que les factures soient corrigées rétroactivement.

S'agissant des élèves Saint Mandéens, une convention va être signée entre les communes de Saint Mandé et de Vincennes début janvier 2017; le conseil demande la révision rétroactive des factures reçues par ces familles depuis leur arrivée à l'école.

- OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves)

Dans le cadre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves », l'école a mis en place un cours de français langue étrangère pour les parents d'élèves vincennois qui ne parlent pas le français. Ce cours gratuit est assuré 2 fois par semaine par Madame De Azevedo, les mardis et jeudis de 17h à 19h. Il compte une vingtaine d'inscrits.

- Service civique

L'école a également déposé un projet d'accueil de deux jeunes en service civique (aide dans les classes, en salle informatique, en bibliothèque et accompagnement des élèves dans la cour). Ce projet a été validé par le rectorat mais à ce jour nous n'avons pas pu recruter de personnel faute de candidat.

2/ Le temps périscolaire

- Madame Roger est toujours responsable des temps détente, de loisirs et des ateliers après l'école.

La rentrée périscolaire s'est bien passée même si l'école continue à regretter la mise en place tardive des ateliers (démarrage le 5 octobre).

- Madame Carles est responsable du temps de pause méridienne et Madame Delcayre la remplace en cas d'absence.

Environ 86 % des élèves de l'école déjeunent à la cantine.

Madame Carles a mis en place 10 activités (sport, récup, pixel-art, bibliothèque, « tout est permis », foot, pâte à modeler, origami, jeux de société, musique) animées par des surveillants vacataires ou des animateurs titulaires. Depuis la mise en place des premiers ateliers en septembre 2014 (dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires), les budgets de fonctionnement municipaux ont considérablement augmentés permettant l'achat et le renouvellement de matériels utiles aux activités pendant la pause méridienne (budget 2014 pour l'école : 200 euros ; budget 2016 : 1.000 euros).

Les horaires de services de restauration sont fixes et les CM2 passent vers 13h. Des retards ont pu être constatés en début d'année du fait du passage plus long des élèves de CP qui n'ont pas l'habitude du fonctionnement en self. La situation est à présent normalisée.

Madame Carles propose à 4 parents d'élèves de venir sur le temps de pause méridienne pour observer l'organisation du service et des activités.

Certains élèves se plaignent parfois de manger de la viande trop grasse : cela peut être perçu ainsi dans les plats en sauce où les morceaux proposés ne sont pas tous identiques. C'est lors des commissions de menu que tous ces éléments et choix de menus sont développés en partenariat avec les représentants de parents d'élèves.

- L'étude après la classe

Le nouveau système municipal s'est mis en place dès le 1^{er} septembre.

Madame Delcayre est responsable de l'organisation de ce temps sur l'école. Environ 32% des élèves restent à l'étude.

En septembre, 7 à 8 études par soir ont été organisées, les ateliers après l'école n'ayant pas encore démarré.

Madame Delcayre remercie et salue les enseignants de l'école qui se sont mobilisés pour assurer ces études parfois au pied levé, voire plusieurs soirs de suite afin de prendre en charge les élèves.

Une organisation des ateliers dès la semaine suivant la rentrée scolaire faciliterait la mise en route de tous les temps des écoliers.

Depuis la mise en place des ateliers après école, 6 études sont organisées chaque soir (5 le vendredi et parfois 7 le jeudi). Les effectifs par étude sont plus élevés que l'année dernière puisque chaque étude compte entre 20 et 24

élèves.

Ce sont les enseignants de l'école qui assurent l'étude (ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres écoles de Vincennes) préservant ainsi un meilleur suivi des élèves. En effet, les échanges quotidiens entre professeurs peuvent contribuer à un meilleur accompagnement.

3/ Les nouveaux chantiers pédagogiques

- La mise en œuvre des nouveaux programmes

Ces programmes ont été présentés l'année dernière lors du 2^{ème} conseil d'école. Les enseignants doivent désormais les mettre en œuvre. Pour ce faire, ils ont affiné la répartition des programmes par cycle et continueront à le faire autant que de besoin.

- Le livret scolaire unique numérique (LSU).

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège forment désormais un seul livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième".

Ce nouveau livret regroupe :

- les bilans de fin des cycles qui rendent compte des acquis du socle commun par une appréciation littérale associée à quatre échelons (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise)
- les bilans périodiques de l'année en cours qui renseignent sur les acquis, les progrès et les difficultés éventuelles de l'élève (objectifs non atteints, partiellement atteints, atteints, ou dépassés)
- la présentation des projets mis en place dans les parcours éducatifs (citoyen, culturel et santé)
- les attestations obtenues : Apprendre à porter secours (PSC1), première éducation à la route (AER/ASSR1/ASSR2), attestation scolaire du "savoir-nager" (ASSN).

Les familles auront accès à ce livret par un télé-service disponible au mois de janvier. Les modalités d'accès à ce télé-service seront communiquées aux familles dès que l'école en disposera.

L'application est disponible en ligne pour chaque enseignant via un portail d'accès académique que les enseignants commencent à s'approprier. Un premier livret sera remis aux familles fin janvier.

Au delà de la difficulté d'appropriation de l'outil, les enseignants s'interrogent sur plusieurs points :

- la suppression des notes à l'école au Cycle 3 mais pas au collège (le cycle 3 comporte désormais les CM1/CM2 et la 6^{ème}) : dans le cadre de la liberté pédagogique, chaque enseignant choisissait jusqu'à présent sa façon d'évaluer les élèves. Dans l'école, ces choix s'effectuaient par niveau.
- l'accès au livret via un portail numérique : comment feront les familles n'ayant pas accès à un ordinateur ? L'école devra-t-elle les accompagner et leur permettre cet accès ? Si oui, où ? En salle informatique ? Dans la classe ? Dans un espace « PARENTS », sur le groupe scolaire ou ailleurs, comme préconisé par l'éducation nationale ?
- Les impressions des bilans périodiques : la remise des livrets périodiques en version papier en mains propres aux familles et leur distribution dans les classes par la directrice sont des rituels importants qui aident l'élève à grandir et participent à la construction de sa personnalité. L'équipe enseignante et les parents élus souhaitent préserver ces remises de livrets « papier ».

Toutefois, l'impression papier des livrets risque de soulever un problème matériel : en effet les enseignants ne disposent que d'une cartouche d'encre dans leur classe et le budget 2016 est bouclé. Les enseignants demandent la possibilité d'obtenir une cartouche d'encre supplémentaire pour imprimer les livrets (5 pages par élève) à chaque semestre. Madame Garcia indique que les crédits municipaux 2017 devraient permettre d'acheter des cartouches sur devis Netmakers en cas de besoin.

Cependant, il est prévu d'installer une nouvelle photocopieuse en 2017 qui fonctionnera en réseau avec toutes les classes. Cette installation devrait régler les problèmes d'impression des livrets.

4/ La sécurité à l'école

L'exercice incendie d'évacuation a eu lieu le 14 septembre. Il s'est passé dans le calme et sans difficultés.

Le premier exercice du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) aura lieu pour toutes les écoles vincennes le mardi 22 Novembre. Ce sera un exercice de mise à l'abri dans la classe avec mise au silence des élèves.

La directrice déclenchera l'alerte avec un coup de corne de brume et enverra un SMS à tous les enseignants. Les enseignants appliqueront dans leur classe les consignes du rectorat.

Tout le monde sera prévenu et connaîtra les attentes et objectifs de cet exercice. La fin de l'alerte sera donnée par 3 coups de corne de brume et un SMS

Un bilan similaire à celui de l'exercice incendie sera communiqué à l'inspectrice.

Le conseil d'école demande l'installation d'une seconde sonnerie distincte de celle de l'évacuation incendie car l'utilisation de la corne de brume reste précaire. La mairie étudie l'installation d'un second système d'alarme à différents endroits dans l'école.

En ce qui concerne l'organisation d'un PPMS avec fuite dans la rue ou les sous-sols de l'école, l'école n'est pas en mesure de le faire car elle ne dispose pas de systèmes d'ouverture des portes de sortie ou de clés : la mairie étudie le problème en fonction des scénarii évoqués avec la police (clés électroniques sur les issues de secours).

L'école est également toujours en attente d'une solution pour sécuriser la sortie de secours d'un garage privé qui se trouve au fond de la cour.

M. Mansoz informe qu'une réunion avec le syndic de l'immeuble aura lieu prochainement pour tenter de trouver une solution.

5/ Le projet d'école

C'est la dernière année du projet d'école en cours : en janvier, il faudra en faire le bilan et commencer à réfléchir au prochain projet.

Le projet comporte 3 axes de travail

A/ Entrée de l'école dans l'ère du numérique

L'Ecole compte 3 TNI fixes qui sont utilisés quotidiennement et donnent satisfaction aux enseignants. Cependant, un des TNI a été mal installé et le reflet de son ampoule éblouit les élèves. Cela oblige l'enseignant à réduire son temps d'utilisation pour protéger les yeux des élèves. Depuis la rentrée, les services informatiques ont été informés. Le prestataire est venu évaluer les travaux et a proposé deux solutions mais, pour l'instant, le problème persiste.

M. Mansoz indique que la mairie n'a pas encore choisi la solution à adopter. Madame Delcayre et les parents élus demandent une intervention rapide.

Chaque classe dispose d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante : ces outils sont désormais entrés dans la pratique de la classe.

La salle informatique a été modernisée avec un nouveau réseau et de nouveaux ordinateurs : l'équipe enseignante doit se la réapproprier.

Comme chaque année, l'intervention d'une association sur les dangers d'internet aura lieu auprès des 3CM1/3CM2

M.Mansoz précise que la mairie continuera à équiper les écoles en TNI s'ils sont vraiment utilisés mais n'a pas le cahier des charges des dotations prévues. Le projet « tablettes » de Madame De Azevedo pour les CE2 n'a pas abouti faute de budget. Il n'est cependant pas écarté.

B/ Elaboration de la cohérence des apprentissages

La répartition par cycle des nouveaux programmes demande aux enseignants une réflexion sur l'organisation du travail disciplinaire à chaque niveau du cycle.

Par niveau, les enseignants essaient d'organiser des actions identiques afin de construire un parcours d'apprentissages plus cohérent pour les élèves. Voici quelques exemples :

- 3CP Découverte des symboles de la République à la mairie, projet EPS et prix littéraire,
- 3 CE1 Formation aux échecs et animation sur les paysages du monde,
- 3 CE2 Permis piéton et animations sur l'électricité et la matière,
- 3 CM1 Permis vélo, sensibilisation au handicap et école et cinéma,
- 3 CM2 Prévention routière sur piste et école et cinéma

Cette année 2 classes de CM2 partiront en classe de neige. La troisième classe participera à un projet culturel au château de Vincennes pendant une semaine.

Les classes de neige, qui ne sont pas obligatoires, sont demandées par les enseignants volontaires et attribuées, sur projet pédagogique, par l'Inspectrice de la circonscription.

Chaque année, la municipalité propose à 6 classes de partir (NB : 6 classes sur l'ensemble des écoles de Vincennes), ce qui ne correspond pas forcément à la demande.

M.Mansoz précise que la demande tardive de la 3^{ème} classe de CM2 n'a pas pu être prise en compte.

Les familles évoquent le sentiment d'injustice ressenti par les élèves qui ne partent pas et le peu de classes de neige proposées par la mairie.

Madame Delcayre précise que les classes n'ont pas été constituées en fonction des départs en classe de neige et qu'aucun échange d'élèves de classe ne sera possible.

C/Développement de la coopération avec les parents

La remise des livrets en main propre et l'ouverture de l'école en fin d'année pour une présentation des projets de classe seront reconduits cette année.

Cette année, une action de solidarité va être mise en place dans l'école. Une majorité de classes va récolter des bouchons en plastique pour une association. L'argent de la vente des bouchons à une usine de recyclage sera utilisé dans sa totalité pour fabriquer des fauteuils pour handicapés.

6/Difficultés rencontrées à l'école

-La salle de musique et danse du 1^{er} étage est inutilisable avec un effectif « classe » depuis le passage de la commission de sécurité car il n'y a qu'une seule porte d'accès (la présence de 18 élèves maximum est autorisée). M.Mansoz indique que la mairie étudie la possibilité de créer une 2^{ème} ouverture.

- Le standard téléphonique de toute l'école est vétuste et peu fiable (message inaudible) : plusieurs solutions sont à l'étude par la mairie (fibre, internet...).

- La photocopieuse vétuste sera changée en avril 2017.

- La classe du RASED E côté Passeleu a été attribuée au nouveau CP et déplacée dans la bibliothèque (salle 14) de l'école Libération qui ne dispose donc plus de bibliothèque d'école.

M. Mansoz informe que la solution envisagée de couper la salle 14 en deux pour en faire une petite bibliothèque accolée à une petite salle de classe RASED n'a pas été retenue par les services techniques de la mairie : il faudra trouver autre solution.

- Le conseil d'école renouvelle sa demande d'ascenseur pour les élèves malades ou porteurs de handicap. Les déménagements temporaires de classe au RDC restent difficiles à mettre en œuvre voire impossible quand la classe est équipée de matériel spécifique pour l'accueil d'un élève handicapé.

Les parents d'élèves ont du mal à comprendre qu'une école ne puisse pas être prioritaire pour le bien être des élèves et la majorité du Conseil d'école demande à la mairie de réviser le programme d'investissements de la ville relatif au « plan handicap » afin d'accélérer la construction d'un ascenseur à l'école Libération.

7/ Coopérative

Le bilan de la coopérative 2105/2016 est transmis aux membres du conseil. Le solde important du compte de la coopérative (11 175,22 euros au début d'année scolaire) a permis de ne pas faire d'appel de cotisation au premier semestre. Il est dû à l'annulation des sorties prévues l'an dernier suite aux attentats.

Les fonds de la coopérative ont permis de financer notamment : du matériel pour les activités de sciences, les classes de neige, l'abonnement annuel à une revue pour chaque classe, des animations (apiculteurs, pompiers...)

Un appel de fond sera fait en janvier /février 2017.

8/ Le règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école reste inchangé pour l'instant du fait de l'absence de demande de modification.

Madame Delcayre remercie l'ensemble des membres du conseil d'école. La séance est levée à 20h45.

Isabelle Antchandiet,

secrétaire de séance

Florence Delcayre,

présidente du Conseil d'école